

Notre supplément musical

"Laudate" pour ténor solo et orchestre
d'André-Modeste GRETRY

" Voici une petite particularité sur Grétry qui ne peut qu'intéresser ses compatriotes. Nous parlions de lui avec feu M. Godin, doyen de Saint-Servais à Maastricht. "Croiriez-vous bien, nous dit cet honorable ecclésiastique, que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'on n'entendît jamais parler de Grétry ?" . Puis, pour expliquer ce singulier propos, il ajouta: "Peu de temps avant son départ pour Rome, nous perdîmes notre maître de chapelle : il en sollicita la place, et je l'appuyai en vain de tous mes efforts. Si j'eusse réussi, le germe d'un si beau génie fût resté enfoui dans le chœur de notre collégiale".

Cette notice, parue dans le Journal de Liège du 24.XII. 1825 sous la rubrique "Variétés" corrobore - malgré une petite erreur : c'est "après" et non "avant son départ" qu'il faut lire - les déductions qui, en 1964, m'avaient conduit à localiser à Maastricht "la place de maître de chant qui vaquait au Pays de Liège" que Grétry évoque dans ses Mémoires. J'ai montré ailleurs(1) qu'il s'agissait de remplacer un certain Delteure, maître de chant de Saint-Servais à Maastricht de 1726 à 1766, date de son décès. Le vainqueur du concours fut Lambert-Joseph Godard, il fut nommé le 3.IV.1767.

A ce moment, Grétry, qui s'est attardé à Genève au lieu de rentrer directement à Liège, hésite entre la tentation de faire carrière à Paris (ce que Voltaire lui conseille!) et le retour à Liège, fortement souhaité par son père. Il n'est pas interdit de penser que l'échec de Maastricht a fait pencher la balance en faveur de la solution la plus aventureuse, mais aussi la plus séduisante : Paris !

De cet épisode - et de tout son séjour à Rome ! - il ne nous reste que quelques motets. Quatre d'entre-eux sont conservés à la Bibliothèque de Notre-Dame de Maastricht, dont le "Laudate" pour ténor solo et orchestre que nous publions comme Supplément musical à ce Bulletin.

Ces quatre motets ne sont pas des autographes, mais des copies arrangées pour grand orchestre. Elles sont très vraisemblablement dues à Petrus Frère (Maastricht 1796-1877), organiste de la Confrérie Sainte-Cécile fondée en l'église Saint-Nicolas en 1803 (en conséquence du Concordat) et transférée à Notre-Dame lors de sa réouverture en 1837. Les archives de cette église montrent que, lors de l'inauguration des 10 et 11.X.1837, ensuite dès 1838, la maîtrise disposait d'un orchestre important lors des grandes fêtes (1, voir p.65)

Un retour à l'orchestration originale de Grétry peut être obtenu sans difficulté en supprimant purement et simplement les redoublements effectués vers 1840 par P.Frère. En l'occurrence, il s'agit d'éliminer les parties des 2 flûtes et 2 clarinettes (redoublement des hautbois), 2 trompettes (redoublement des cors), 3 timbales et, éventuellement, les bassons (redoublement des basses). C'est à cet élagage que j'ai procédé ici, pensant que le remède ^{ne} serait sûrement pas pire que le mal.

Le succès de ce "Laudate" n°529 a été si grand au 19e siècle que, vers 1850-1860, un anonyme en fait une nouvelle orchestration, mais cette fois pour cuivres et orgue (2 cornets ou trompettes, 1 trombone, 1 ophicléïde, 4 cors, orgue et contrebasse). Elle figure, avec celle de nombreux autres motets arrangés de la même manière, dans le recueil n°13 de la Bibliothèque de Notre-Dame de Maastricht. Sans doute faut-il trouver la justification de cette pratique dans l'activité de la "Société d'Harmonie Royale" - et de sa concurrente, la "Grote Harmonie" - entre 1846 (date de sa réorganisation) et 1862 (où la faillite du théâtre entraîne la déconfiture financière de la Société). M. Gérard Quaadvlieg a fort bien esquissé cet épisode dans son excellent ouvrage "Maastrichts Muziekleven in de negentiende eeuw". De Walburg Pers. 1979. Les nombreux contacts musicaux entre Maastricht, Liège et Bruxelles signalés dans ce livre doivent retenir toute l'attention des musicologues belges.

L'intérêt suscité par l'enthousiasme juvénile qui règne dans ce "Laudate" est accentué par un essai réussi de substituer à la structure simpliste de l'aria da capo une coupe ternaire ABC, plus enrichissante. Notons toutefois le rappel persistant des formules de fanfares de cors et du motif mélodique des hautbois qui relie A et C de façon fort heureuse, même si Grétry s'y complaît quelque peu. Enfin, les réelles qualités mélodiques de ce motet très enlevé inciteront peut-être un jeune et brillant ténor à l'inscrire à son répertoire. Je gage qu'il s'y fera applaudir !

José QUITIN

(1) "Les compositions de musique religieuse d'André-Modeste Grétry" dans "Hommage à Charles Van den Borren à l'occasion de son quatre-vingt-dixième anniversaire". Revue belge de Musicologie. XVIII, 1-4. Bruxelles, 1964 (57-69)

Cotisations 1987

Le Comité de la SLgM. remercie vivement les membres qui ont déjà versé le montant de leur cotisation pour 1987. Il serait fort heureux de voir les autres s'acquitter au plus tôt de cette indispensable formalité (300 fr. minimum).

Certes, l'époque n'est pas favorable à ce genre de choses. Nous vous demandons un petit effort; il correspondra au très gros effort que nous nous imposons en maintenant inchangé le montant de la cotisation en dépit de l'augmentation des charges (papier, imprimeur, surtout frais postaux !)

D'autre part, quelques membres tardent systématiquement à verser leur cotisation. D'où l'envoi de rappels, toujours onéreux et désagréables (tant à faire qu'à recevoir), parfois même sources d'erreurs. Je vous en prie, évitez-nous ces contrariétés qui mettent tout le monde de mauvaise humeur et faites votre possible pour nous aider en payant tout de suite votre cotisation pour 1987.

Nous souhaitons à tous une heureuse année 1987 !

Pour le Comité - José QUITIN.